

## RÉPONSE AU POSTULAT

**1<sup>er</sup>.e signataire** : Mme Christelle Sierro Fardel PLR

**Date du plénum** : mardi, 22 février 2022

**Sujet** : « Futur en Politique – Intégrer les jeunes dans notre démocratie communale »

Sion compte près de 8000 jeunes de 5 à 25 ans, soit près du quart de sa population, répartis dans 24 quartiers et villages. Leur droit à la participation, tel que défini dans la Convention des droits de l'enfant<sup>1</sup> est placé au cœur de la politique jeunesse municipale votée en 2009, laquelle a explicitement fait de la promotion du droit à la parole des enfants et des jeunes sa première priorité<sup>2</sup>. De nombreuses mesures correspondantes sont mises en œuvre par la Ville afin d'inclure des *mécanismes d'expression, d'écoute et d'exercice de la citoyenneté* des jeunes sédunoises et sédunois. Citons pêle-mêle **l'Observatoire de la jeunesse, les Forums jeunes, les ateliers participatifs UNICEF, le Prix d'encouragement à la jeunesse, le Parlement des enfants du Tipi, la Permanence de la délégation à la jeunesse ou encore le programme annuel Respect des gens et des choses**, qui propose à l'ensemble des élèves de 8H des occasions d'écoute et d'expression dans un cadre pédagogique et de prévention. Le dernier rapport d'UNICEF Suisse<sup>3</sup> (2022) réalisé sur le degré d'adaptation de la Ville de Sion aux enfants et aux jeunes et notamment ses offres liées à la participation relevait un très haut score de satisfaction de 84% du nombre total de points possibles, en augmentation depuis l'évaluation précédente (80,6% en 2011).

A ces dispositifs formels et pérennes s'ajoute la promotion d'un autre type de participation, caractéristique de la politique jeunesse sédunoise et le plus souvent plébiscitée par les jeunes eux-mêmes<sup>4</sup>, à savoir la **participation liée à la réalisation de projets**. Celle-ci est promue par la Ville par le biais de différents mécanismes de soutien à disposition sous forme de conseils, mise en réseau, aide matérielle ainsi qu'appui financier. Une **douzaine d'associations jeunesse bénévoles actives** dans des domaines variés allant de l'art urbain, la musique en passant par l'audiovisuel, la danse, le théâtre ou l'événementiel ont pu voir le jour à Sion. Ces entités donnent aux jeunes des possibilités de faire entendre leurs voix au sein de la Cité au travers de projets concrets, qui leur permettent d'endosser des responsabilités et d'acquérir des compétences complémentaires à celles du contexte scolaire tout en tout en proposant une palette d'offres de loisirs spécifiques à leurs pairs (**contests de skateboard, événements au**

<sup>1</sup> cf. CDE, art. 12 à 17 en particulier.

<sup>2</sup> [https://www.sion.ch/docn/1322098/jeunesse\\_politique-jeunesse.pdf](https://www.sion.ch/docn/1322098/jeunesse_politique-jeunesse.pdf), p. 6.

<sup>3</sup> cf. UNICEF Suisse, Résultats de l'état des lieux II de la Ville de Sion du 10.10.2022.

<sup>4</sup> A témoin cette remarque générale faite lors de récents ateliers de consultation : « *C'est surtout dans des activités ou projets concrets que nous aimons participer, moins dans des consultations trop « théoriques »* (Compte-rendu des ateliers participatifs UNICEF réalisés au printemps 2022, atelier « ado », p.4). A noter qu'un quart des jeunes de 15-24 ans exercent en moyenne une activité bénévole en Suisse (cf. 26% selon étude/chiffes 2020 de l'OFSP).

**Totem ou au Port Franc, réalisation de court-métrages de prévention, etc.)**<sup>5</sup>. Ces associations sont des partenaires essentiels pour la Ville y compris dans les démarches de consultation qui sont systématiquement entreprises lors du renouvellement des infrastructures jeunesse (skatepark, street-workout, etc.) et pour lesquelles l'implication des utilisateurs finaux, en tant qu'experts de leurs propres disciplines, est prépondérante<sup>6</sup>.

Plus récemment et en écho avec le souci d'une « *démocratie plus participative* » du présent postulat, la Ville a renforcé ses mesures dans le domaine de la **participation citoyenne soit l'encouragement des jeunes à développer leurs connaissances du monde politique et y prendre plus largement part dans le débat démocratique**. L'ensemble des Sédunois-e-s accédant à la majorité jusqu'à leur vingtième année sont désormais affiliés au programme **easylvote** qui, au travers d'une brochure, vise à faciliter leur compréhension des sujets de votations et les sensibiliser aux enjeux des élections (sur les plans nationaux et cantonaux). En complément de cet abonnement, des mesures systématiques conçues par la délégation à la jeunesse en partenariat avec la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ) ou avec les autres délégués/responsables jeunesse du Valais romand sous l'appellation « **Impact jeunesse** » et le slogan « **Je vote** » ont ciblé les dernières **élections fédérales, cantonales et communales** via des campagnes de communication destinées à inciter les jeunes à voter davantage. Ces mesures, visant à créer un effet d'entraînement et qui se sont déclinées à Sion sous formes d'affiches dans l'espace public, de clips vidéo relayés sur les réseaux sociaux, de timbres offerts et autres actions se poursuivront lors des prochaines échéances électorales. Depuis 5 éditions, le format des **promotions civiques** de la Ville a par ailleurs été entièrement revu et co-construit avec des jeunes pour proposer une véritable soirée dédiée à la promotion citoyenne et aux échanges avec les autorités de la Ville dans un cadre convivial au Port Franc. Au surplus, la formation « **Enfin je vote** » issue des délégués valaisans à l'intégration est chaque année offerte aux jeunes afin de parfaire leurs connaissances et compétences dans le domaine et encourager l'exercice de leurs droits de vote et d'éligibilité.

La promotion de la participation des enfants et des jeunes à Sion relève également du champ de compétence du **RLC**, municipalisé en 2016 et dont les missions consistent à « *créer du lien, être à l'écoute de la population, développer la participation citoyenne et soutenir la jeunesse dans des projets socio-éducatifs et socioculturels.* »<sup>7</sup> A l'écoute des enfants et des jeunes sur le terrain, les professionnels de l'animation socioculturelle et de l'éducation sociale proposent une large palette de prestations qui concourent à

---

<sup>5</sup> A ce titre, voir notamment l'Agenda jeunesse sédunois trimestriellement renouvelé, envoyé au réseau jeunesse et mis en ligne sur la page principale de [www.sion.ch](http://www.sion.ch);

<sup>6</sup> Aux dires des jeunes, « *Il y a des thèmes qui nous concernent plus que les autres et sur lesquels nous devons nous exprimer car nous les connaissons mieux.* » (Compte rendu des ateliers, *op.cit.*, p. 3).

<sup>7</sup> cf. [www.rlcsion.ch](http://www.rlcsion.ch), page principale.

l'exercice de la participation. Que ce soit au travers de sa maison d'accueil et d'accompagnement (**le Totem**), de son terrain d'Aventure (**le Tipi**), de ses présences actives dans l'espace public (**Education de rue**) ou encore des projets d'animation dans les quartiers (**pôle « Hors-Murs »**), le RLC fait office de référent et d'interlocuteur de terrain auprès des enfants et des jeunes sédunois. Ces derniers, parfois et pour certains moins à l'aise de s'exprimer dans des contextes ou cadres perçus comme trop formels ou « rigides », y trouvent des occasions ou moyens alternatifs pour faire part à la Ville de leurs préoccupations et propositions. Celles-ci sont ensuite relayées aux professionnels du réseau notamment via l'Observatoire de la jeunesse, lequel livre ponctuellement ses constats et/ou recommandations au conseil municipal.

Fort de ce qui précède, la politique jeunesse sédunoise assure la mise en oeuvre du droit à la participation des enfants et de jeunes par des **approches différenciées et transversales qui permettent de s'adapter aux différents publics-cibles et réalités de l'écosystème sédunois**. Co-construite « sur mesure » au fil des ans en tenant compte des propositions et de l'adhésion des jeunes eux-mêmes, cette stratégie vise à assurer une bonne communication et la fluidité des échanges aussi bien entre les bénéficiaires eux-mêmes qu'au travers des différents services de la Ville comme des autres acteurs impliqués pour tout ce qui touche la vie des enfants et des jeunes notamment le Canton, les écoles ou le monde associatif. Loin toutefois de s'en tenir à ces acquis et dans le contexte du présent postulat lui demandant « *de faire un pas supplémentaire en direction d'une démocratie plus participative* », la Municipalité s'est engagée à poursuivre dans cette voie et a formellement inscrit sa volonté d'« *encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes* » dans son programme de législature<sup>8</sup> et plus récemment dans son **plan d'action UNICEF 2023-2026**<sup>9</sup>. Ces engagements permettront d'abord d'assurer la pérennité de l'ensemble des mesures et dispositifs mis en oeuvre lesquels représentent une source forte de gestion et de pilotage pour les différents services concernés. En parallèle, des premières analyses internes ont été menées et se poursuivront pour déterminer l'opportunité de compléments à ces offres dans le domaine de la participation, sous une forme à définir en vue d'une réalisation comme par exemple **une plateforme destinée à l'exercice et à la sensibilisation du débat politique** ou autre structure à définir selon les intérêts des jeunes à consulter et les objectifs visés. Parmi ces derniers et en réponse au postulat, il apparaît effectivement qu'une réflexion coordonnée avec l'ensemble des partenaires jeunesse dont les écoles ainsi qu'une représentativité des différents quartiers et villages sédunois sont des paramètres à intégrer.

Pour ce faire le Conseil municipal accepte le postulat et propose de donner mandat à Mme Christine Bitz pour présenter et lancer un projet participatif qui concernerait les 7H et 8H, projet qui serait mis en place par le CM.

### **Pour, par et avec les jeunes.**

---

<sup>8</sup> cf. Plan de législature 2021-2024 de la Ville de Sion, p. 10.

<sup>9</sup> cf. décision du conseil municipal du 06.10.2022, p. 1.

Cette réponse a été validée en séance du conseil municipal du 8 juin 2023.

Document de travail à l'usage du Conseil général